

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 20 MARS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 20 mars 2023 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 14 mars, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 23-31

Objet : Compte de gestion 2022

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (28)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, GAUTIER, HAESINGER (supplée M. MELLA)
MM. BOCQUET, BONNET, BOUCHE, DARAGON, DOMETZ,
GEBAUER, GENIÈS, GUEVEL, HADDAD, JOURNAUX, MALLARD,
MAQUIN, MURRU, PINTO DA COSTA, PY, VASCONCELOS,
WROBLEWSKI (supplée M. ETHODET NKAKE), ZIGHA,

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, POTIER,
MM. LAGIER, MAURAY, TESSE.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. BARRUET (supplée M. DIARRA), FAUVIN.

Etaient absents excusés : (13)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes CAUMONT, DELMOTTE, DELPRAT, JASZECK, PROFITT-
BAHIN,
MM. SERVIERES, VENNE, ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

Mmes MEGRET, SCALZOLARO,
MM. BATTAGLIA, GOMES, SECNAZI.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. GAUBOUR, MANSOUX.

Etaient absents : (9)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes MEKEDICHE,
MM. DIDIER, JARRY, LEROUX, PAMART, THOREAU, YALAP.

CA PLAINE VALLEE

Mmes MOSOLO, TORDJMAN.

Monsieur le Président expose :

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical débat et arrête le compte de gestion du receveur du Sigidurs. Ce compte de gestion doit être en tout point conforme au compte administratif.

L'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2022 retracé dans le compte de gestion se présente comme suit :

2022	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	13 801 441,92	76 726 925,66	90 528 367,58
Titres de recette émis	8 476 393,48	60 312 389,56	68 788 783,04
Réduction de titres	-	3 831 604,33	3 831 604,33
Recettes nettes	8 476 393,48	56 480 785,23	64 957 178,71
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	13 801 441,92	76 726 925,66	90 528 367,58
Mandats émis	5 975 192,84	57 526 186,65	63 501 379,49
Annulations de mandats		1 264 636,52	1 264 636,52
Dépenses nettes	5 975 192,84	56 261 550,13	62 236 742,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	2 501 200,64	219 235,10	2 720 435,74

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

2022	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	1 076 085,80		2 501 200,64	3 577 286,44
Fonctionnement	21 902 604,56	4 000 000,00	219 235,10	18 121 839,66
TOTAL	22 978 690,36	4 000 000,00	2 720 435,74	21 699 126,10

Ces résultats ne comprennent pas les restes à réaliser. Ils sont strictement conformes à ceux du compte administratif.

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 6 mars dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la conformité du compte de gestion de l'année 2022 de Madame le Trésorier principal de Sarcelles avec le compte administratif du Sigidurs de la même année.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.


Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs


Isabelle GAUTIER,
Secrétaire de séance